



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Guerric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 66 - Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des travaux de restauration -
Tranche optionnelle 2

Hôtel de Ville
Approbation de l'engagement des travaux de restauration
Tranche optionnelle 2

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 5 | 05/12/2018 | Favorable unanime |

I - Contexte

Faisant suite à l'incendie survenu le 25 juin 2015 au rez-de-chaussée du corps principal de l'Hôtel de Ville, la rénovation du bâtiment a été confiée à M. Pierre-Yves CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

Lors de la présentation des études de diagnostic menées sur l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel de Ville, il est apparu opportun de prévoir en tranches optionnelles les travaux de restauration de la façade principale, des toitures, et également d'étendre le périmètre de protection au titre des monuments historiques (classement initial datant de 1912 concernant uniquement la façade principale et la toiture du corps central).

Cette demande d'extension du périmètre de protection portant sur le classement de l'ensemble des toitures et des façades est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Les travaux de restauration définis en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) ont été décomposés en plusieurs tranches optionnelles :

- **Tranche ferme** : remise en état des locaux sinistrés et aménagement des espaces intérieurs du corps central (coût opération TF : 1 600 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 1** : restauration de la toiture du corps central, du retour rue Jean-Jacques Rousseau et de la façade principale (coût opération TO1 : 964 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 2** : restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice (coût opération TO2 : 486 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 3** : restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques Rousseau (coût opération TO3 : 265 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 4** : restauration de la fontaine conformément à son état à la fin du XIX^{ème} siècle (coût opération TO4 : 140 000 € TTC).

Dans le cas où toutes ces tranches de travaux seraient engagées, le coût total de l'opération s'élèverait à 3 455 000 € TTC (hors déduction de l'indemnisation d'assurance évaluée à ce jour à hauteur de 1 135 000 €).

II - Travaux engagés

Lors de sa séance du 9 mars 2017, le Conseil Municipal a validé l'engagement des travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie et faisant l'objet de la tranche ferme des marchés de travaux attribués en juillet 2017. Pour mémoire, les travaux de cette tranche ont débuté en septembre 2017.

Lors de sa séance du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal a validé également l'engagement des travaux de la tranche optionnelle 1 portant sur la restauration de la toiture du corps central, du retour rue Jean-Jacques Rousseau et de la façade principale.

La livraison des travaux de ces deux tranches est prévue pour fin mars 2019, permettant ainsi l'ouverture au public au démarrage de la saison estivale en mai 2019.

Enfin, au vu des constats de l'état des charpentes de ce bâtiment présentant de nombreux désordres, il convient à présent d'engager les travaux de la tranche optionnelle 2 relatifs à la restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice, abritant la salle du Conseil Municipal.

Ces travaux pourront débuter à l'issue de la livraison des travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 prévue fin mars 2019 et seront livrés en fin d'année 2019. Cet engagement en continuité des travaux en cours évitera le démontage de l'installation de chantier et permettra le remontage sur l'aile rue du Palais de Justice, de l'échafaudage et du parapluie actuellement en place sur le corps central.

Concernant le financement de la tranche optionnelle 2, des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC à hauteur de 40 % des dépenses HT, de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 20 % des dépenses HT, et de tout autre partenaire potentiel, ainsi que d'éventuels mécénats, comme pour la tranche optionnelle 1. La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. GONON (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le lancement des travaux de la tranche optionnelle 2 portant sur la restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice,**
- **d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement, y compris sous la forme de mécénat, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5